



Procès-verbal de réception des ouvrages assainissement

Opération : Lotissement les Peupliers– COMMUNE DE FREJAIROLLES

PREAMBULE

Le lotissement « Les Peupliers », situé sur la commune de FREJAIROLLES a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage par la société REAL SERVICE.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne dénommée « rue de l'Orée du Stade », un réseau d'eaux usées, un réseau d'eaux pluviales et un bassin de rétention ont été créés.

Ces ouvrages n'ont pas vocation à rester durablement du domaine privé de REAL SERVICE. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

L'aménageur, REAL SERVICE représenté par son président Monsieur ANDRE Daniel, maître d'ouvrage

La communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée pour son service assainissement par Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 201 ml de canalisation PVC diamètre 200 mm, 5 regards de visite et 21 branchements individuels.
- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 313 ml de tuyau annelé diamètre 500 mm, 43 ml de tuyau annelé diamètre 400 mm, 6 grilles avaloirs, 7 regards de visite et 21 branchements individuels.

- Un bassin de rétention enherbé d'un volume de 400 m³ muni d'un ouvrage de régulation qui est équipé d'un ajutage diamètre 160 mm limitant le débit de fuite à 50 l/s.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution des marchés suivants :

Assainissement : Entreprise REAL SERVICE –

Date de réception : 11/2019

Documents fournis : plan de récolement EU/EP (dwg), passage caméra EU/EP, tests d'étanchéité EU, fiches techniques.

C – SERVITUDE DE CANALISATION

L'aménageur a réalisé un réseau d'eaux pluviales sur une parcelle privative appartenant à Mr ASSIE. Une servitude de passage de canalisation au profit de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été établie au titre de droit réel immobilier sur la partie de sa propriété cadastrée commune de FREJAIROLLES section AW n°93 pour ce réseau pluvial diamètre 500 mm d'une longueur de 122 mètres ainsi qu'un regard de visite (voir plan ci-annexé).

L'assiette de la servitude se définit comme suit : servitude de passage d'une largeur de 4 mètres au droit de la canalisation (deux mètres de part et d'autres de la canalisation).

La dite servitude devra permettre à la communauté d'agglomération de l'albigeois, maître d'ouvrage ou à toute personne qui pourrait lui être substituée, de faire pénétrer sur cette bande de terrain leurs agents et ceux des entrepreneurs dûment autorisés en vue de l'entretien, la réparation, la surveillance ou la reconstruction, de l'ouvrage existant.

En dehors de ces interventions, toute nouvelle création d'ouvrage donnera lieu à une nouvelle autorisation de passage.

Le propriétaire Mr ASSIE s'est engagé à ne faire aucune modification du profil du terrain, construction, plantations d'arbres ou d'arbustes ni aucune culture ou travaux préjudiciable à l'entretien, au fonctionnement et à la solidité des ouvrages.

Cette servitude devra être formalisée par acte notarié publié au bureau des Hypothèques lors de la rétrocession du lotissement dans le domaine public.

D – REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par REAL SERVICE représenté par Monsieur ANDRE Daniel est constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

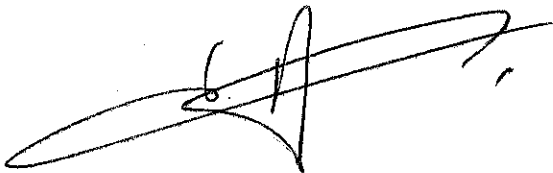
Fait à *Albi*, le *19/1/2020*

Fait à Albi, le

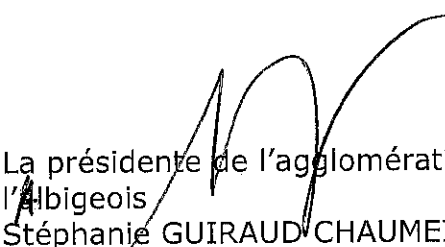
Pour REAL SERVICE

Pour le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Monsieur
Daniel ANDRE



La présidente de l'agglomération de l'Albigeois
Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL



Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 13/02/2020

SLO

ID : 081-248100737-20200211-DEL2020_041-DE